

Séance du 08 juin 2022

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – Mme BONNERY Andrée –M MAGLICA
Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M. SAVONNET Bernard – Mme TENENBAUM Françoise
ayant donné pouvoir à Mme BONNERY Andrée - M DAVID Bruno

Objet
de la délibération

2. Politique financière et comptable de l'établissement

**2. 4. Placements de trésorerie – présentation des propositions du Comité
d'engagement et de trésorerie**

Le Conseil d'orientation et de surveillance du 30 mars 2022 a confié au Comité d'engagement et de trésorerie une mission de travail sur l'optimisation de la trésorerie en vue d'une présentation d'une stratégie de placement.

Le Comité d'engagement et de trésorerie s'est réuni le 23 mai 2022 ; le procès-verbal figure en annexe de la délibération.

Après examen des éléments de contexte, de la situation de la trésorerie et des contraintes de placement à prendre en compte, et compte-tenu des éléments d'analyse de risque et de rendement transmis par DL Expertise Conseil, les échanges ont permis d'arrêter les propositions suivantes :

1. Confirmation d'une enveloppe de 2 M€ (incluant l'EMTN déjà souscrit suite à la décision du COS du 30 mars 2022) destinée à des placements dynamiques et à faible risque en capital à l'échéance,
2. Consommation de cette enveloppe en plusieurs fois, afin de profiter d'une éventuelle hausse des taux et d'échelonner les remboursements,
3. Dès juin 2022, souscription de 600 K€ d'obligations d'Etats dont : 200 K€ France (2 ans et 5 ans), 200 K€ Espagne (2 ans et 5 ans) ; 200 K€ Italie (2 ans et 5 ans)
4. En fonction des évolutions de marchés, présentation en COS d'une nouvelle souscription d'ici décembre 2022,
5. Placement du solde de trésorerie en fonction des opportunités sur compte rémunéré ou sur comptes à terme.


f.7

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à l'unanimité, les propositions émises par le comité d'engagement et de trésorerie telles que présentées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 JUIN 2022



20 JUIN 2022



**PROCES-VERBAL DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE TRESORERIE
DU 23 MAI 2022**

Rédacteur : Grégoire ASSELINEAU

Le comité d'engagement et de trésorerie s'est tenu le 23 mai 2022 et a débuté à 14H en présence de MM Christophe Berthier (CB), administrateur du COS et membre titulaire du Comité, Grégoire Asselineau (GA), Directeur Général du CMD, Benjamin Marquet (BM), Directeur Général adjoint du CMD.

En ouverture de la séance, une présentation du contexte a été faite.

Il a notamment été rappelé :

- Que le Crédit municipal de Dijon a recentré en 2013 sa stratégie sur le service public du prêt sur gage à Dijon et sa zone de chalandise,
- Que cette seule activité ne permettant pas d'équilibrer le modèle économique, la Ville de Dijon a ajusté le niveau de fonds propres afin d'assurer le développement du prêt sur gage sans recourir au refinancement, d'exercer une activité complémentaire de prêt aux établissements publics, et de placer la trésorerie excédentaire afin de dégager des produits financiers contribuant à atteindre l'équilibre financier,
- Que le Conseil d'orientation et de surveillance a, lors de sa séance du 30 mars 2022, confié au comité d'engagement et de trésorerie une mission de travail sur l'optimisation de la trésorerie en vue d'une présentation d'une stratégie de placement au prochain Conseil d'orientation et de surveillance,
- Que le Crédit municipal de Dijon a confié au cabinet DL Expertise Conseil une mission d'accompagnement en février, dont les conclusions ont été rappelées en séance,
- Que, depuis février 2022, les taux sur les marchés sont en nette hausse, sans que l'on puisse déterminer dans quelle mesure celle-ci s'amplifiera ou se prolongera,

Puis, la situation de trésorerie au 19 mai 2022 a été présentée (tableau détaillé ci-dessous), indiquant :

- Un niveau de trésorerie totale de 15,6 M€, dont 3,8 M€ placée,
- Un taux de rendement moyen de la trésorerie placée de 0,93%
- Un taux de rendement moyen de la trésorerie disponible de 0,18%
- Et un taux de rendement moyen de la trésorerie totale de 0,37%.

	Durée	Échéance	Taux	Montant	Intérêts 12 mois	Rendement moyen
CAT Lyon	36 mois	mai-25	0,90%	1 154 213	10 388	
CAT Lyon	24 mois	avr-23	0,70%	1 126 782	7 887	
CAT CEBFC	36 mois	oct-22	0,80%	1 000 000	8 000	
EMTN CACIB	60 mois	mai-27	1,80%	500 000	9 000	
Total placements				3 780 995	35 275	0,93%
BDF	-	A vue	0,00%	280	0	
Trésor Public	-	A vue	0,00%	43 635	0	
Caisse	-	A vue	0,00%	57 272	0	
CEBFC	-	A vue		11 722 431	21 806	0,19%
<i>Dont tranche 1</i>	-	<i>A vue</i>	<i>0,15%</i>	<i>5 000 000</i>	<i>7 500</i>	
<i>Dont tranche 2</i>	-	<i>A vue</i>	<i>0,20%</i>	<i>5 000 000</i>	<i>10 000</i>	
<i>Dont tranche 3</i>	-	<i>A vue</i>	<i>0,25%</i>	<i>1 722 431</i>	<i>4 306</i>	
Total disponibilités				11 823 618	21 806	0,18%
Total trésorerie				15 604 613	57 081	0,37%

Il a été également rappelé les contraintes à prendre en compte pour la stratégie de placement des 11,8 M€ de trésorerie disponible :

- Développement attendu de l'encours de prêt sur gages (objectif de 4,2 M€ à l'horizon 2027 vs 3,2 M€ en 2019 et 2,4 M€ aujourd'hui),
- Développement attendu de l'encours de prêt aux établissements publics (8 M€ maximum en 2027),
- Maintien d'une trésorerie de précaution de 1,5 M€,
- Volatilité des taux de marché.

Compte-tenu de ces éléments, il a été décidé de confirmer l'enveloppe de 2 M€ de trésorerie à affecter à des placements dynamiques (dont 500 K€ déjà consommés suite au placement approuvé par le COS de mars 2022).

Cette enveloppe avait fait l'objet de la note d'analyse de DL Expertise Conseil, établie sur la base des objectifs suivants :

- Durée de placement limitée à 5 ans,
- Rendement supérieur à 0,50%,
- Supports de placement liquides,
- Limitation des placements structurés et du risque sur le capital investi,
- Exclusion des investissements incompatibles avec l'objet social du Crédit municipal.

Sur cette base, la note de DL Expertise Conseil préconisait 4 types de placements :

- Les comptes à terme émis par les banques, de faible rendement mais peu risqués et très liquides,
- Les obligations d'Etat de la zone Euro (France, Espagne et Italie notamment), à faible risque sur la durée envisagée et rendement intéressant, et présentant l'avantage d'être liquides sur les marchés financiers,
- Les obligations émises par les grandes entreprises,
- Les placements structurés, sur support obligataire, lorsque le remboursement du capital est garanti à échéance.

L'actualisation des taux a été présentée et figure dans le tableau ci-dessous :

	Durée	Taux actualisés	Rappel 03/2022
Compte à terme Lyon	3 ans	0,90%	
Compte à terme Lyon	1 an	0,40%	
TCN Société Générale	3 ans	1,30%	
Compte à terme CACIB	1 an	0,15%	
Compte à terme CACIB	3 ans	0,25%	
Compte à terme CECEBFC	2 ans	0,25%	
Compte à terme CECEBFC	3 ans	0,32%	
Obligation Etat France	2 ans	0,29%	-0,11%
Obligation Etat France	5 ans	0,93%	0,39%
Obligation Etat Espagne	2 ans	0,59%	0,00%
Obligation Etat Espagne	5 ans	1,34%	0,71%
Obligation Etat Italie	2 ans	0,95%	0,22%
Obligation Etat Italie	5 ans	2,08%	1,21%

Les échanges ont permis d'arrêter les propositions suivantes, qui seront présentées lors du prochain COS :

1. Confirmation d'une enveloppe de 2 M€ (incluant l'EMTN déjà souscrit) destinée à des placements dynamiques et à faible risque en capital à l'échéance,
2. Cette enveloppe sera consommée en plusieurs fois, afin de profiter d'une éventuelle hausse des taux et d'échelonner les remboursements,
3. Dès juin 2022, le CMD pourrait souscrire pour 600 K€ d'obligations d'Etat dont : 200 K€ France (2 ans et 5 ans), 200 K€ Espagne (2 ans et 5 ans), 200 K€ Italie (2 ans et 5 ans)
4. Une deuxième souscription interviendra en fonction des conditions de marché, et sera présentée en COS, d'ici décembre 2022,
5. Le reste de la trésorerie continuera à être placée, en fonction des opportunités, soit sur un compte rémunéré, soit en comptes à terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.